

BULLETIN D'INSCRIPTION

POUR VOUS INSCRIRE, MERCI DE NOUS RETOURNER CE BULLETIN DÛMENT COMPLÉTÉ :

> **Par mail** : contact@eurolacq.com

> **Par courrier** : EUROLACQ ENTREPRISES
Parc d'activités Eurolacq
64170 ARTIX

> **Par fax** : 05 59 53 99 50

FORMATION

Code(s) stage (s) :

Parcours de formations complet

Date(s) :

Prix net :

Nombre d'heures :

ENTREPRISE

Société :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : - - - Fax : - - -

E-mail :@.....

N° SIRET (mention obligatoire) :

Code NAF :

STAGIAIRE

Mme Mlle M. Prénom : Nom :

Fonction :

Tél. : - - -

E-mail :@.....

Dirigeant

Futur dirigeant

Salarié :

Formation effectuée dans le cadre du DIF

Plan de formation

Autre :

FACTURATION

à l'ordre de l'entreprise

à l'ordre de votre OPCA. Nom et adresse de l'organisme :

REGLEMENT

par l'entreprise ou le futur dirigeant => joindre un chèque d'acompte de 30% de la prestation de formation lors de l'inscription. Solde à l'issue de la formation.

par votre OPCA => joindre un chèque d'acompte de 30% de la prestation de formation lors de l'inscription. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera rendu lors du paiement total par l'OPCA.

Fait à, le/...../.....

Cachet de l'entreprise - Signature

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli et renvoyé par courrier, par fax ou par e-mail une fois scanné, si possible un mois avant le début de la formation.

Le bulletin est disponible sur le présent catalogue, sur le site www.eurolacq.com ou sur simple demande téléphonique au **05 59 53 99 99**.

Après réception du bulletin, il sera adressé au futur stagiaire par courrier, par fax ou e-mail :

- Une confirmation d'inscription
- Une convention de formation professionnelle en trois exemplaires dont un doit être retourné à EUROLACQ ENTREPRISES signé et revêtu du cachet de l'entreprise
- Un courrier de convocation avec plan d'accès et horaires

A l'issue de la formation, une attestation de présence sera envoyée au stagiaire.

PRIX

Les prix sont exonérés de TVA.

Les tarifs sont étudiés et adaptés au regard du statut de chaque stagiaire.

FACTURATION - REGLEMENT

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Les factures sont payables sans escompte et à l'ordre d'EUROLACQ ENTREPRISES :

- Un acompte de 30 % sera versé à la commande. Cet acompte restera acquis à EUROLACQ ENTREPRISES si le client renonce à la formation.
- Le solde sera dû à réception de la facture émise à l'issue de la formation.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le stagiaire de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal, sans qu'un rappel soit nécessaire.

Si le FAF/OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au stagiaire.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DU FAIT D'EUROLACQ ENTREPRISES

EUROLACQ ENTREPRISES se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation. Dans ce dernier cas, la formation ne sera pas facturée.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation par le stagiaire doit nous être communiquée par écrit. Sauf dénonciation plus de 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, la facturation aura lieu automatiquement.

L'inscription pourra être reportée sur une autre session dans la limite des places disponibles.

CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

DROIT APPLICABLE EN CAS DE LITIGE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Pau.